

Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de Huisseau sur Mauves

<p style="text-align: center;">REGLEMENT FINANCIER ET CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE (POUR LE PAIEMENT DES FACTURES RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE PERISCOLAIRE)</p>
--

Entre le SIRIS BACCON/COULMIERS/HUISSEAU/ROZIERES

Représenté par Mme HAMEAU Véronique, Présidente,

et Melle, Mme ou Mr _____ domicilié(e) _____

En accord avec la Trésorerie de Meung sur Loire,

Il est convenu ce qui suit :

I – DISPOSITIONS GENERALES

Les bénéficiaires du service de restauration scolaire et garderie du matin peuvent régler leur facture :

- en numéraire auprès de la Trésorerie de Meung sur Loire,
- par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de la facture, sans le coller ni l'agrafer à envoyer à la Trésorerie de Meung sur Loire,
- par mandat ou virement bancaire sur le compte bancaire de la Trésorerie de Meung sur Loire,
- par prélèvement automatique pour les redevables ayant souscrit un contrat de prélèvement automatique.

II – AVIS D'ECHEANCE

Le redevable optant pour le prélèvement automatique recevra en fin de mois un avis des sommes à payer indiquant le montant et la date de prélèvement à effectuer sur son compte.

III – MONTANT DU PRELEVEMENT

Le montant du prélèvement sera celui indiqué sur l'avis des sommes à payer, dû au titre des prestations de restauration scolaire et garderie du matin de votre ou de vos enfants.

IV – CHANGEMENT DE COMPTE BANCAIRE

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque ou de banque postale doit se procurer un nouvel imprimé de demande et d'autorisation de prélèvement auprès du SIRIS, le remplir et le retourner accompagné du nouveau relevé d'identité bancaire ou postal.

Si l'envoi a lieu avant le 10 du mois, le prélèvement aura lieu sur le nouveau compte dès le mois suivant.

Dans le cas contraire, la modification interviendra un mois plus tard.

V – CHANGEMENT D'ADRESSE

Le redevable qui change d'adresse doit avertir sans délai le SIRIS et la Trésorerie de Meung sur Loire.

Communes adhérentes : Baccon, Coulmiers, Huisseau sur Mauves, Rozières-en-Beauce

Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de Huisseau sur Mauves – 118 rue du Bois de Deure – 45130 HUISSEAU SUR MAUVES

Tél : 02-38-80-77-02 – Fax : 02-38-80-77-49

Email : siris2@wanadoo.fr – Site : www.huisseausurmauves.fr

Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de Huisseau sur Mauves

VI – ECHEANCES IMPAYEES

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, il ne sera pas automatiquement représenté.

Les frais de rejet sont à la charge du redevable.

L'échéance impayée plus les frais sont à régulariser auprès de la Trésorerie de Meung sur Loire.

VII – FIN DU CONTRAT

Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après 2 rejets consécutifs de prélèvement pour le même usager. Il lui appartiendra de renouveler son contrat l'année suivante s'il le désire.

Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat informe le SIRIS et la Trésorerie de Meung sur Loire par lettre simple 20 jours avant la prochaine échéance.

En cas de situation difficile et à titre exceptionnel, le redevable peut saisir par écrit la Trésorerie de Meung sur Loire pour demander la suspension du prélèvement mensuel en joignant tous documents justifiant la situation.

VIII – RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT, RECOURS

Tout renseignement concernant le décompte de la facture est à adresser au SIRIS.

Toute contestation amiable est à adresser au SIRIS.

La contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.

**POUR TOUTE NOUVELLE DEMANDE ou CHANGEMENT DE SITUATION,
ce document devra être obligatoirement accompagné d'un RIB.**

A HUISSEAU SUR MAUVES, le

BON POUR ACCORD

Le Redevable,

Mme ou Mr _____

La Présidente du SIRIS

Véronique HAMEAU



Communes adhérentes : Baccon, Coulmiers, Huisseau sur Mauves, Rozières-en-Beauce

Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de Huisseau sur Mauves – 118 rue du Bois de Deure – 45130 HUISSEAU SUR MAUVES

Tél : 02-38-80-77-02 – Fax : 02-38-80-77-49

Email : siris2@wanadoo.fr – Site : www.huisseausurmauves.fr